

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre 2016

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 38

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2016
(accusé de réception du 13/12/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives 2016

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 63 922 €.

Après avoir délibéré (l'ensemble de l'opposition – 10 voix – ne prend pas part au vote ; 35 suffrages exprimés dont 35 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1- accorder les subventions suivantes ;
- 2- signer les conventions et avenants à intervenir.

1) Subventions de fonctionnement :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit une enveloppe globale de 18 500 € :

- 2 000 € au CDOS selon convention pour un soutien au CRIB (Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles) qui aide les associations sportives quimpéroises dans leur gestion administrative (déclarations de salaires et charges sociales, formations...).

➤ 11 500 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odet -Quimper Escalade, dans le cadre de son fonctionnement annuel et de la gestion technique de la salle d'escalade à la Halle des Sports de Penhars.

➤ 5 000 € à l'association Office du Mouvement Sportif de Quimper pour la participation à l'organisation des Trophées Sportifs au Pavillon le 25 novembre 2016

2) Subventions de formation :

Compte 414-6745-711

Une aide totale de 5 432 € sur le volet de soutien à la formation des encadrants bénévoles et salariés dans les clubs, pour la participation à des formations internes, fédérales ou d'État, répartie comme suit :

➤ ASEB	410 €
➤ Club de Canoë-Kayak Quimper Cornouaille	910 €
➤ Cyclo Randonneurs Quimper Cornouaille	115 €
➤ GASM	115 €
➤ Les Grimpeurs de l'Odet – Quimper Escalade	112 €
➤ Judo Club Quimpérois	115 €
➤ Karaté Club de Quimper	115 €
➤ Kelted	315 €
➤ Palmes en Cornouaille	135 €
➤ La Quimpéroise	390 €
➤ Quimper Athlétisme	230 €
➤ Quimper Ergué Armel Football Club	135 €
➤ Quimper GR en Finistère	575 €
➤ Amicale Italia Bretagne	90 €
➤ Quimper Kerfeunteun Football Club	640 €
➤ Quimper Kerfeunteun Football Club section féminine	225 €
➤ Quimper Orientation	345 €
➤ Rugby Club Quimpérois	160 €
➤ UJAP Basket	300 €

3) Subventions pour manifestation :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 5 300 € :

➤ 500 € à l'association Rénovation de la Chapelle de Menfouest pour la participation à l'organisation des 32èmes Foulées de Menfouest qui se sont déroulées le 4 septembre 2016.

- 2 000 € à l'association Tennis Club Quimpérois pour la participation à l'organisation du Trophée de Cornouaille du 16 au 28 juillet 2016.
- 500 € à l'association Triathlon Club Quimper pour la participation à la prise en charge exceptionnelle des nouvelles contraintes de sécurité vigipirate pour l'organisation du Kemper Urban Noz Trail le 31 octobre 2016 dans Quimper.
- 1 800 € à l'association ULAQC pour la participation à l'organisation de la Corrida de Quimper en centre-ville le dimanche 18 décembre 2016.
- 500 € à l'association VSQ pour la participation à l'organisation du Cyclo-Cross du Corniguel le 6 novembre 2016

4) Subventions pour sport individuel de niveau national :

Compte 414-6574-711 :

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit une enveloppe globale de 25 000 €, l'aide financière étant déterminée sur la base de résultats et en fonction d'objectifs d'accompagnement de parcours à court ou moyen terme.

➤ Club de Canoë Kayak de Quimper Cornouaille	11 017 €
➤ Handisport de Cornouaille	724 €
➤ Kemper Canne de Combat Bâton Savate	621 €
➤ Palmes en Cornouaille	1 862 €
➤ Quimper Athlétisme	2 793 €
➤ La Quimpéroise	931 €
➤ Les Grimpeurs de l'Odet – Quimper Escalade	3 586 €
➤ Quimper Orientation	207 €
➤ Quimper GR en Finistère	621 €
➤ Stand 29	621 €
➤ UJAP Badminton	776 €
➤ Union Quimper Natation	1 241 €

5) Subventions d'équipement :

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 9 690 € :

Compte 414-6574-711

- 3 000 € à l'association Club de Canoë Kayak de Quimper Cornouaille pour la participation à l'aménagement d'une mezzanine dans les locaux du centre nautique à Creac'h Gwen
- 3 400 € à l'association Dojo Sanshiro pour la participation au renouvellement partiel des tatamis et à des travaux d'aménagement afin d'améliorer l'accueil des pratiquants

- 1 290 à l'association UJAP Tennis de Table pour la participation à l'acquisition de deux tables
- 2 000 € à l'association Skol Gouren kemper pour la participation à l'acquisition de matériel (roched, bragoù, tapis de chute)